
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Politique Nationale Nutrition Santé : le HCSP préconise de prendre des mesures réglementaires pour améliorer l'offre alimentaire, afin de permettre à l'ensemble de la population l'accès à des aliments de meilleure qualité nutritionnelle, et recommande des actions prioritaires pour les enfants.

6 novembre 2017

Suite à une saisine du ministère chargé de la santé, le HCSP publie un rapport présentant ses propositions pour une Politique Nationale Nutrition Santé (PNNS 2017-2021) à la hauteur des enjeux de santé publique en France.

Partant de l'analyse des politiques nutritionnelles dans le monde et des trois PNNS qui se sont succédés depuis seize ans en France, le HCSP a pris en compte les limites des stratégies de santé publique fondées exclusivement sur des actions ou des mesures visant à agir sur les déterminants individuels des comportements alimentaires et d'activité physique. La communication et l'éducation nutritionnelle des populations, aussi primordiales soient-elles, n'agissent pas de manière isolée sur les inégalités sociales de santé en nutrition, voire sont susceptibles de les aggraver. En effet, si les consommations alimentaires ou de pratique d'activité physique relèvent d'un choix personnel, ce choix est influencé par divers facteurs extérieurs à l'individu selon un schéma causal complexe. En pratique, les choix individuels ne peuvent se porter que difficilement vers des aliments de bonne qualité nutritionnelle si l'environnement n'y est pas favorable.

Le HCSP considère que pour être réellement efficace, une politique nutritionnelle de santé publique doit intégrer des actions puissantes visant à modifier l'offre alimentaire et d'activité physique. La finalité de ces actions est d'agir sur l'environnement afin que le choix « santé » des individus puisse devenir plus aisé pour tous : modification de l'environnement physique pour la pratique d'activité physique, incitation à améliorer la qualité nutritionnelle des aliments de consommation courante. Le HCSP a également pris en considération le fait que dans le cadre des PNNS 2001-2017, les mesures d'autorégulation, si elles ont permis certaines avancées, ont montré leurs limites en ne parvenant à toucher qu'une part restreinte de l'offre alimentaire et en ne régulant pas le marketing environnant la consommation alimentaire.

Deux priorités sont proposées par le HCSP :

- Adopter une stratégie dite d'universalisme proportionné, avec des mesures générales visant l'ensemble de la population, complétées par des interventions plus spécifiques sur les populations les plus défavorisées.
- Développer des interventions et politiques publiques pour les enfants, car c'est dans cette période de la vie que se forment le goût, le rapport à l'alimentation et l'exercice physique et que se construit la santé des adultes.

Le HCSP propose, pour 2017-2021, une politique nutritionnelle de santé publique s'appuyant sur des mesures visant la population générale avec un ciblage proportionné ayant une intensité graduée selon le degré de désavantage. Il s'agit de favoriser des comportements favorables à la santé (alimentation et activité physique), en modifiant l'environnement des personnes quelle que soit leur position socio-économique. Il souhaite que soient développées, en complément de cette action sur l'environnement, des actions spécifiquement orientées vers les populations défavorisées.

Le HCSP préconise de nouvelles voies, y compris fiscales et réglementaires, pour accélérer l'amélioration de la qualité nutritionnelle de l'offre alimentaire, favoriser l'accessibilité physique et économique à des aliments de meilleure qualité nutritionnelle et réduire la pression marketing incitant à consommer des aliments de moins bonne qualité nutritionnelle, notamment pour les populations les plus fragiles (enfants, jeunes prioritairement). La même approche est proposée pour la promotion de l'activité physique.

Le HCSP recommande d'améliorer la prise en charge financière des pathologies nutritionnelles, pour éviter que le système de soins contribue lui aussi à creuser les inégalités, et préconise une régulation du recours à la chirurgie bariatrique.

Cette politique nutritionnelle, qui doit tenir compte des préoccupations environnementales et de développement durable, nécessite une réorganisation de sa gouvernance. Le HCSP recommande de mettre en place un pilotage interministériel avec une finalité claire de santé publique et d'assurer une cohérence entre les mesures nationales et régionales.

Ces préconisations dans le champ de la nutrition s'inscrivent dans la ligne de celles que le HCSP a émises pour la Stratégie nationale de santé.

Contact Presse :

Serge Hercberg - Chantal Julia - Marine Friant-Perrot – Thierry Lang

Haut Conseil de la santé publique

14 avenue Duquesne

75350 Paris 07 SP

www.hcsp.fr

Le Haut Conseil de la santé publique est une instance d'expertise pour l'aide à la décision, qui a notamment pour mission de fournir aux pouvoirs publics, en liaison avec les agences sanitaires, l'expertise nécessaire à la gestion des risques sanitaires ainsi qu'à la conception et à l'évaluation des politiques et stratégies de prévention et de sécurité sanitaire.